

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 1er février 2018

Annexe I - D - 1

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau du bureau du Ruizet, division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-II-1° 2	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union européenne et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union européenne et article 84 du règlement délégué	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-112° 5	Article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne et article 84 du règlement délégué	Autorisation de dispense de garantie, en application de l'article 95 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne et article 84 du règlement délégué	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-114° 7	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 159 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-118° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union européenne	Ocroti de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union européenne ;	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-I-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
5-II-8° 14	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
14	Article R* 247-S-13 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
6-S° 19	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
10-3° 20	Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (croti de mer)	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal

21	Article R° 247-5-C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
10-2 quater-1 71	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 modifiant le règlement (UE) n° 335-14, L. 335-15, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 modifiant le règlement (UE) n° 335-14, L. 335-15, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGINALE Sébastienne CP, PARENT Christine CP, GOTTE André C1, VALERE Catherine C1, GETA Jocelyne ACPI, RENELLA Gilles ACPI, COUCHY Naomy ACPI, JEANMARIE Marie-Françoise C2, DIDON Lin ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdot ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI
10-2 quater-0 72	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 modifiant le règlement (UE) n° 335-14, L. 335-15, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGINALE Sébastienne CP, PARENT Christine CP, GOTTE André C1, VALERE Catherine C1, GETA Jocelyne ACPI, RENELLA Gilles ACPI, COUCHY Naomy ACPI, JEANMARIE Marie-Françoise C2, DIDON Lin ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdot ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI
10-2 quater-1 73	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
10-2 quater-1 74	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-15, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGINALE Sébastienne CP, PARENT Christine CP, GOTTE André C1, VALERE Catherine C1, GETA Jocelyne ACPI, RENELLA Gilles ACPI, COUCHY Naomy ACPI, JEANMARIE Marie-Françoise C2, DIDON Lin ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdot ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI
10-2 quater-2 75	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
10-2 quater-3 76	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal

5-I-50°	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne et 145 du règlement délégué ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
77	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union européenne, de l'article 150 du règlement délégué et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
78	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union européenne, de l'article 150 du règlement délégué et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises.	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
79	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
80	Article 18 du code des douanes de l'Union européenne arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
81	Article 150 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane valant déclaration soumise d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
82			
5-I-50°	Article 173 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à valser	M. CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGNALE Sebastien CP, PARENT Christine CP, GOTTE André CI, VALERE Catherine CI, GETA Jocelyne ACPI, RENELLA Gilles ACP2, COUCHY Naomy ACPI, JEAN-MARIE Marie-Franziz CI, DIDON Lia ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdot ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI
83			
5-I-50°	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGNALE Sebastien CP, PARENT Christine CP, GOTTE André CI, VALERE Catherine CI, GETA Jocelyne ACPI, RENELLA Gilles ACP2, COUCHY Naomy ACPI, JEAN-MARIE Marie-Franziz CI, DIDON Lia ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdot ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI
84			
5-I-50°	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
87			
5-I-50°	Article 332 du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGNALE Sebastien CP, PARENT Christine CP, GOTTE André CI, VALERE Catherine CI, GETA Jocelyne ACPI, RENELLA Gilles ACP2, COUCHY Naomy ACPI, JEAN-MARIE Marie-Franziz CI, DIDON Lia ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdot ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI
88			

S-1-68° 93	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGNALE Sebastienne CP, PARENT Christine CP, GOTTE André CI, VALERE Catherine CI, GETA Jocelyn ACPI, RENELLA Gilles ACP2, COUCHY Naomy ACPI, JEAN-MARIE Marie-Franz C2, DIDON Lin ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdoi ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI
S-1-68° 95	Article 147 du règlement délégué :	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGNALE Sebastienne CP, PARENT Christine CP, GOTTE André CI, VALERE Catherine CI, GETA Jocelyn ACPI, RENELLA Gilles ACP2, COUCHY Naomy ACPI, JEAN-MARIE Marie-Franz C2, DIDON Lin ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdoi ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI
S-1-69° 96	Article 170 du code des douanes de l'Union européenne :	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
S-1-70° 97	Article 115 du règlement délégué :	Agence des locaux pour les opérations avant le débouquement et pour les opérations de débouquement	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
S-1-71° 98	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGNALE Sebastienne CP, PARENT Christine CP, GOTTE André CI, VALERE Catherine CI, GETA Jocelyn ACPI, RENELLA Gilles ACP2, COUCHY Naomy ACPI, JEAN-MARIE Marie-Franz C2, DIDON Lin ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdoi ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI
S-1-72° 99	Articles 129 et 130 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGNALE Sebastienne CP, PARENT Christine CP, GOTTE André CI, VALERE Catherine CI, GETA Jocelyn ACPI, RENELLA Gilles ACP2, COUCHY Naomy ACPI, JEAN-MARIE Marie-Franz C2, DIDON Lin ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdoi ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI
S-1-73° 100	Article 140 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de déclassement ou de transbordement	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGNALE Sebastienne CP, PARENT Christine CP, GOTTE André CI, VALERE Catherine CI, GETA Jocelyn ACPI, RENELLA Gilles ACP2, COUCHY Naomy ACPI, JEAN-MARIE Marie-Franz C2, DIDON Lin ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdoi ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI
S-1-74° 101	Article 146 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGNALE Sebastienne CP, PARENT Christine CP, GOTTE André CI, VALERE Catherine CI, GETA Jocelyn ACPI, RENELLA Gilles ACP2, COUCHY Naomy ACPI, JEAN-MARIE Marie-Franz C2, DIDON Lin ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdoi ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI
S-1-75° 102	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'examen ou d'invalidation de marchandises faisant l'objet de surveillances douanières	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGNALE Sebastienne CP, PARENT Christine CP, GOTTE André CI, VALERE Catherine CI, GETA Jocelyn ACPI, RENELLA Gilles ACP2, COUCHY Naomy ACPI, JEAN-MARIE Marie-Franz C2, DIDON Lin ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdoi ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI

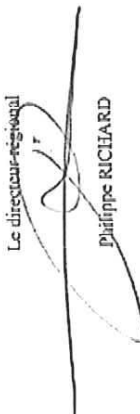
S-1-76° 103	Articles 148 du code des douanes de l'Union européenne et 191 du règlement d'exécution	Decisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude YARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
S-1-77° 104	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude YARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGINALE Sébastienne CP, PARENT Christine CP, GOTTE André CI, VALERE Catherine CI, GETA Jocelyne ACP1, RENELLA Gilles ACP2, COUCHY Naomy ACP1, JEAN-MARIE Marie-Franz C2, DIDON Lin ACP1, GETA Maryse ACP1, MOUROUVIN serdot ACP1, PIERROT HENRI-Alain ACP1
S-1-78° 105	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude YARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGINALE Sébastienne CP, PARENT Christine CP, GOTTE André CI, VALERE Catherine CI, GETA Jocelyne ACP1, RENELLA Gilles ACP2, COUCHY Naomy ACP1, JEAN-MARIE Marie-Franz C2, DIDON Lin ACP1, GETA Maryse ACP1, MOUROUVIN serdot ACP1, PIERROT HENRI-Alain ACP1
S-1-82° 109	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Decisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude YARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGINALE Sébastienne CP, PARENT Christine CP, GOTTE André CI, VALERE Catherine CI, GETA Jocelyne ACP1, RENELLA Gilles ACP2, COUCHY Naomy ACP1, JEAN-MARIE Marie-Franz C2, DIDON Lin ACP1, GETA Maryse ACP1, MOUROUVIN serdot ACP1, PIERROT HENRI-Alain ACP1
S-1-83° 110	Article 305 du règlement d'exécution	Decisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude YARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGINALE Sébastienne CP, PARENT Christine CP, GOTTE André CI, VALERE Catherine CI, GETA Jocelyne ACP1, RENELLA Gilles ACP2, COUCHY Naomy ACP1, JEAN-MARIE Marie-Franz C2, DIDON Lin ACP1, GETA Maryse ACP1, MOUROUVIN serdot ACP1, PIERROT HENRI-Alain ACP1
S-1-84° 111	Article 304 du règlement d'exécution	Decisions relatives à l'inspection des intracommunales au bureau de passage	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude YARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGINALE Sébastienne CP, PARENT Christine CP, GOTTE André CI, VALERE Catherine CI, GETA Jocelyne ACP1, RENELLA Gilles ACP2, COUCHY Naomy ACP1, JEAN-MARIE Marie-Franz C2, DIDON Lin ACP1, GETA Maryse ACP1, MOUROUVIN serdot ACP1, PIERROT HENRI-Alain ACP1
S-1-85° 112	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Decisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou du transporteur et aux preuves alternatives	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude YARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
S-1-86° 113	Article 291 du règlement d'exécution	Decisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de sceaux d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude YARDIN, inspecteur, chef de pôle postal

5-1-017*	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union européenne, 186 et 187 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destination après en matière de transit de l'Union	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
114			
5-1-018*	Articles 233 paragraphe 4 e) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de sceaux d'un modèle spécial	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
115			
5-1-019*	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences relatives en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, GUY PLAIDEUR CP, MARGONALE Sébastien CP, PARENT Christine CP, GOTTE André C1, VALERE Catherine C1, GETA Jocelyn ACPI, RENELLA Gilles ACPI, COUCHY Naomy ACPI, JEAN-MARIE Marie-Françoise C2, DIDON Lin ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdot ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI
116			
5-1-020*	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302.	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, GUY PLAIDEUR CP, MARGONALE Sébastien CP, PARENT Christine CP, GOTTE André C1, VALERE Catherine C1, GETA Jocelyn ACPI, RENELLA Gilles ACPI, COUCHY Naomy ACPI, JEAN-MARIE Marie-Françoise C2, DIDON Lin ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdot ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI
119			
5-1-021*	Article 199 du règlement d'exécution	Visa d'autoriser des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, GUY PLAIDEUR CP, MARGONALE Sébastien CP, PARENT Christine CP, GOTTE André C1, VALERE Catherine C1, GETA Jocelyn ACPI, RENELLA Gilles ACPI, COUCHY Naomy ACPI, JEAN-MARIE Marie-Françoise C2, DIDON Lin ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdot ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI
120			
5-1-022*	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, GUY PLAIDEUR CP, MARGONALE Sébastien CP, PARENT Christine CP, GOTTE André C1, VALERE Catherine C1, GETA Jocelyn ACPI, RENELLA Gilles ACPI, COUCHY Naomy ACPI, JEAN-MARIE Marie-Françoise C2, DIDON Lin ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdot ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI
121			
5-1-023*	Article 123 du règlement délégué	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, GUY PLAIDEUR CP, MARGONALE Sébastien CP, PARENT Christine CP, GOTTE André C1, VALERE Catherine C1, GETA Jocelyn ACPI, RENELLA Gilles ACPI, COUCHY Naomy ACPI, JEAN-MARIE Marie-Françoise C2, DIDON Lin ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdot ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI
123			
5-1-024*	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, GUY PLAIDEUR CP, MARGONALE Sébastien CP, PARENT Christine CP, GOTTE André C1, VALERE Catherine C1, GETA Jocelyn ACPI, RENELLA Gilles ACPI, COUCHY Naomy ACPI, JEAN-MARIE Marie-Françoise C2, DIDON Lin ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdot ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI
124			

S-I-100° 137	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Decisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
S-I-102° 139	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union européenne, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Decisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
S-I-104° 139	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 209 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Decisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
S-I-106° 139	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Decisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
S-I-108° 139	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Decisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée.	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
S-I-109° 136	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union européenne, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGNALE Sébastienne CP, PARENT Christine CP, GOTTE André CI, VALERE Catherine CI, GETA Jocelyn ACPI, RENELLA Gilles ACPI, COUCHY Naomy ACPI, JEAN-MARIE Marie-Franz CI, DIDON Lin ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdoi ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI
141	Article 199 du CDU	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'Etat des marchandises non Union ou sous destination particulière	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGNALE Sébastienne CP, PARENT Christine CP, GOTTE André CI, VALERE Catherine CI, GETA Jocelyn ACPI, RENELLA Gilles ACPI, COUCHY Naomy ACPI, JEAN-MARIE Marie-Franz CI, DIDON Lin ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdoi ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI
6-1° 143	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de venue à l'exportation	M.CASTANET Philippe, IR2 chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal, CUSSET José CP, Guy PLAIDEUR CP, MARGNALE Sébastienne CP, PARENT Christine CP, GOTTE André CI, VALERE Catherine CI, GETA Jocelyn ACPI, RENELLA Gilles ACPI, COUCHY Naomy ACPI, JEAN-MARIE Marie-Franz CI, DIDON Lin ACPI, GETA Maryse ACPI, MOUROUVIN serdoi ACPI, PIERROT HENRI-Alain ACPI

10-2 bis 144	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	M. CASTANET Philippe, IR2, chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
10-16° 148	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	M. CASTANET Philippe, IR2, chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
10-45° 156	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 précité	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	M. CASTANET Philippe, IR2, chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
10-46° 157	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	M. CASTANET Philippe, IR2, chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
109	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellément, prévue par l'article 109 du code général des impôts	M. CASTANET Philippe, IR2, chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal
171	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	M. CASTANET Philippe, IR2, chef de service, M. Jean-Claude VARDIN, inspecteur, chef de pôle postal

Fait à Basse-Terre, le 1^{er} février 2018

Le directeur régional

 Philippe RICHARD

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 1er février 2018

Annexe I – D – 2


Délégation des décisions administratives individuelles au niveau du bureau de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF°	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
5-I-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	M. LABAN Gilles, inspecteur, Chef de service par interim
5-II-8° 14	Articles 323 à 325 bis et 322 ter du CD et article 1° du décret n° 2014-1195 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	M. LABAN Gilles, inspecteur, Chef de service par interim
18	Article R° 247-5-D du livre des procédures fiscales (L.P.F)	Décisions de remise, modulation ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	M. LABAN Gilles, inspecteur, Chef de service par interim
6-5° 19	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	M. LABAN Gilles, inspecteur, Chef de service par interim
10-3° 20	Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (outra de mer)	M. LABAN Gilles, inspecteur, Chef de service par interim et agents de la cellule
21	Article R° 247-5-C du L.P.F	Décision de remise, modulation ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	M. LABAN Gilles, inspecteur, Chef de service par interim
5-II-4° 142	Article 229 du CD	Autorisation de changement de nom des navires francisés	M. LABAN Gilles, inspecteur, Chef de service par interim
9 144	Article 1° du décret n° 68-845 du 24 septembre 1968	Délivrance de l'acte de francisation d'un navire	M. LABAN Gilles, inspecteur, Chef de service par interim et agents de la cellule
5-II-10° 145	Article 237 du code des douanes	Décision de délivrance du passeport aux navires de plaisance battant pavillon étranger,	M. LABAN Gilles, inspecteur, Chef de service par interim
149	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scaillement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	M. LABAN Gilles, inspecteur, Chef de service par interim

171	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	M. LABAN Gilles, inspecteur, Chef de service par interim
179	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 513 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	M. LABAN Gilles, inspecteur, Chef de service par interim

Fait à Basse-Terre, le 1^{er} février 2018

Le Directeur-Régional

 Philippe RICHARD

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 1er février 2018

Annexe I - D - 4

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau du bureau principal de Jarry, division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULÉ DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
S-1-111 ^a	Articles 89 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union européenne et article 84 du règlement délégué	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant, en application des articles 89 paragraphe 3, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union européenne et article 84 du règlement délégué	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI3 adjoint au chef de service
4			
S-1-114 ^a	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	Fixation du montant de la garantie, en application des articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union européenne et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI3 adjoint au chef de service
7			
S-1-118 ^a	Article 112 du code des douanes de l'Union européenne	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union européenne ;	
11			
S-1-120 ^a	Article 114 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	
13			
#	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (LPIF)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	
6-5 ^a	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI3 adjoint au chef de service; Harry DACALOR, inspecteur, chef de pôle fiscalité énergétique
19			
10-2 tier	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 relatif au 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI3 adjoint au chef de service- Sandrine VALEY Inspecteur chef du PGP-Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-LACROIX Emmanuel CP-JACQUES Chantal CP-BRADAMANTIS Sandrine CP-Julien DESTOM/ emilie CASTELLE C1
71			

10-2 quater 72	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Jean-Yves RAUDE, I.R.I., chef de service - M. Gérard AKO, I.R.3 adjoint au chef de service- Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-LACROIX Emmanuel CP-JACQUES Chantal CP-BRADAMANTIS Sandrine CP-didier DESTOM/ camille CASTELLE C1
10-2 quater 73	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M. Jean-Yves RAUDE, I.R.I., chef de service - M. Gérard AKO, I.R.3 adjoint au chef de service- Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-LACROIX Emmanuel CP-JACQUES Chantal CP-BRADAMANTIS Sandrine CP-didier DESTOM/ camille CASTELLE C1
10-2 quater 74	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M. Jean-Yves RAUDE, I.R.I., chef de service - M. Gérard AKO, I.R.3 adjoint au chef de service- Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-LACROIX Emmanuel CP-JACQUES Chantal CP-BRADAMANTIS Sandrine CP-didier DESTOM/ camille CASTELLE C1
10-2 quater 75	Articles 23.1, 26.8 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M. Jean-Yves RAUDE, I.R.I., chef de service - M. Gérard AKO, I.R.3 adjoint au chef de service- Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-LACROIX Emmanuel CP-JACQUES Chantal CP-BRADAMANTIS Sandrine CP-didier DESTOM/ camille CASTELLE C1
10-2 quater 76	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M. Jean-Yves RAUDE, I.R.I., chef de service - M. Gérard AKO, I.R.3 adjoint au chef de service- Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-LACROIX Emmanuel CP-JACQUES Chantal CP-BRADAMANTIS Sandrine CP-didier DESTOM/ camille CASTELLE C1
5-1-50° 77	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne et 145 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	M. Jean-Yves RAUDE, I.R.I., chef de service - M. Gérard AKO, I.R.3 adjoint au chef de service
5-1-50° 78	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union européenne, de l'article 150 du règlement délégué et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les déclarations du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	M. Jean-Yves RAUDE, I.R.I., chef de service - M. Gérard AKO, I.R.3 adjoint au chef de service
5-1-50° 79	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union européenne, de l'article 150 du règlement délégué et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les déclarations du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises.	M. Jean-Yves RAUDE, I.R.I., chef de service - M. Gérard AKO, I.R.3 adjoint au chef de service

54-50P 80	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne et article du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI, adjoint au chef de service
54-50P 83	Article 18 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI, adjoint au chef de service
54-50P 84	Article 130 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée.	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI, adjoint au chef de service - Sandrine VALEY Inspecteur chef du PGP - Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-LACROIX Emmanuel CP-JACQUES Chantal CP-BRADAMANTIS Sandrine CP-didier DESTOM/ camille CASTELLE CI
54-50P 85	Article 173 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI, adjoint au chef de service - Sandrine VALEY Inspecteur chef du PGP - Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-LACROIX Emmanuel CP-JACQUES Chantal CP-BRADAMANTIS Sandrine CP-didier DESTOM/ camille CASTELLE CI
54-50P 86	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 148 du règlement délégué	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI, adjoint au chef de service - Sandrine VALEY Inspecteur chef du PGP - Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-LACROIX Emmanuel CP-JACQUES Chantal CP-BRADAMANTIS Sandrine CP-didier DESTOM/ camille CASTELLE CI
54-50P 87	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI, adjoint au chef de service - Sandrine VALEY Inspecteur chef du PGP - Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle
54-50P 88	Article 332 du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI, adjoint au chef de service - Sandrine VALEY Inspecteur chef du PGP - Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-LACROIX Emmanuel CP-JACQUES Chantal CP-BRADAMANTIS Sandrine CP-didier DESTOM/ camille CASTELLE CI
54-50P 93	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI, adjoint au chef de service - Sandrine VALEY Inspecteur chef du PGP - Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-LACROIX Emmanuel CP-JACQUES Chantal CP-BRADAMANTIS Sandrine CP-didier DESTOM/ camille CASTELLE CI
54-50P 94	Article 9 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 7 du règlement délégué	Ocrot du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI, adjoint au chef de service - Sandrine VALEY Inspecteur chef du PGP - Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. François DUPIL CP

5-1-69 ^a 95	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	M. Jean-Yves RAUDE , IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRS adjoint au chef de service- Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -HARRY DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-LACROIX Finmanuel CP-JACQUES Chantal CP-BRADAMANTIS Sandrine CP-didier DESTOM/ cumille CASTELLE CI
5-1-69 ^a 96	Article 170 du code des douanes de l'Union européenne ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	M. Jean-Yves RAUDE , IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRS adjoint au chef de service- Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -HARRY DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle
5-1-70 ^a 97	Article 115 du règlement délégué ;	Agrement des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	M. Jean-Yves RAUDE , IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRS adjoint au chef de service
5-1-71 ^a 98	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de réviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	M. Jean-Yves RAUDE , IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRS adjoint au chef de service- Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -HARRY DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle
5-1-72 ^a 99	Articles 129 et 130 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	M. Jean-Yves RAUDE , IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRS adjoint au chef de service - Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -HARRY DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-Chantal JACQUES CP-Sandrine BRADAMANTIS CP
5-1-73 ^a 100	Article 140 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de déchargement ou de transbordement	M. Jean-Yves RAUDE , IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRS adjoint au chef de service - Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -HARRY DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-Chantal JACQUES CP-Sandrine BRADAMANTIS CP
5-1-74 ^a 101	Article 146 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	M. Jean-Yves RAUDE , IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRS adjoint au chef de service - Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -HARRY DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-Chantal JACQUES CP-Sandrine BRADAMANTIS CP
5-1-75 ^a 102	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	M. Jean-Yves RAUDE , IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRS adjoint au chef de service - Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -HARRY DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-Chantal JACQUES CP-Sandrine BRADAMANTIS CP
5-1-76 ^a 103	Articles 148 du code des douanes de l'Union européenne et 191 du règlement d'exécution	Decisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	M. Jean-Yves RAUDE , IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRS adjoint au chef de service
5-1-77 ^a 104	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	M. Jean-Yves RAUDE , IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRS adjoint au chef de service - Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -HARRY DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-Chantal JACQUES CP-Sandrine BRADAMANTIS CP

5-1-78° 105	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'embarquement des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI adjoint au chef de service - Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-Chantier JACQUES CP-Sandrine BRADAMANTIS CP
5-1-79° 106	Article 244-1 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI adjoint au chef de service
5-1-80° 107	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale de ou de prestations de services en zone franche	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI adjoint au chef de service
5-1-81° 108	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union européenne	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI adjoint au chef de service
5-1-82° 109	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI adjoint au chef de service - Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-Chantier JACQUES CP-Sandrine BRADAMANTIS CP
5-1-83° 110	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI adjoint au chef de service - Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-Chantier JACQUES CP-Sandrine BRADAMANTIS CP
5-1-84° 111	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI adjoint au chef de service - Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle
5-1-85° 112	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI adjoint au chef de service
5-1-86° 113	Article 291 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI adjoint au chef de service
5-1-87° 114	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union européenne, 186 et 187 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI adjoint au chef de service

5-1-040* 115	Articles 233 paragraphe 4 e) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	M. Jean-Yves RAUDE , IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRS adjoint au chef de service
5-1-040* 116	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 192 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime l'Union européenne, 192 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution ;	M. Jean-Yves RAUDE , IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRS adjoint au chef de service
5-1-040* 117	Articles 186 et 187 du règlement délégué ;	90° Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	M. Jean-Yves RAUDE , IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRS adjoint au chef de service
5-1-040* 119	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF appose sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302.	M. Jean-Yves RAUDE , IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRS adjoint au chef de service- Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-LACROIX Emmanuel CP-JACQUES Chantal CP-BRADAMANTIS Sandrine CP-didier DESTOM/ camille CASTELLE C1
5-1-040* 120	Article 199 du règlement d'exécution	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	M. Jean-Yves RAUDE , IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRS adjoint au chef de service- Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-LACROIX Emmanuel CP-JACQUES Chantal CP-BRADAMANTIS Sandrine CP-didier DESTOM/ camille CASTELLE C1
5-1-040* 121	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	M. Jean-Yves RAUDE , IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRS adjoint au chef de service- Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-LACROIX Emmanuel CP-JACQUES Chantal CP-BRADAMANTIS Sandrine CP-didier DESTOM/ camille CASTELLE C1
5-1-040* 122	Article 126 du règlement délégué	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	M. Jean-Yves RAUDE , IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRS adjoint au chef de service
5-1-040* 123	Article 125 du règlement délégué	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	M. Jean-Yves RAUDE , IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRS adjoint au chef de service- Sandrine VALLEY Inspecteur chef du PGP -Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique, Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-LACROIX Emmanuel CP-JACQUES Chantal CP-BRADAMANTIS Sandrine CP-didier DESTOM/ camille CASTELLE C1

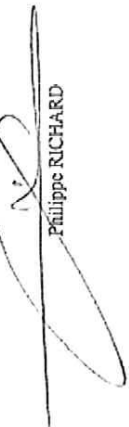
S-1-97° 124	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Visa d'un document T2L ou T2L1F pour les voyageurs	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI3 adjoint au chef de service- Sandrine VALEY Inspecteur chef du PGP -Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle-LACROIX Emmanuel CP-JACQUES Chantal CP-BRADAMANTIS Sandrine CP-Juliet DESTOM/ camille CASTILLE C1
S-1-100° 127	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166 à 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI3 adjoint au chef de service
S-1-102° 129	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union européenne, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI3 adjoint au chef de service
S-1-104° 131	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI3 adjoint au chef de service
S-1-106° 133	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	EXCLUSIONS LIÉES AU RÉGIME DE FAVORISER D'IMPORTER SEULE LA FRANCE EN FRANÇAIS	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI3 adjoint au chef de service
S-1-108° 135	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée.	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI3 adjoint au chef de service
S-1-109° 136	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union européenne, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour.	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI3 adjoint au chef de service- Sandrine VALEY Inspecteur chef du PGP -Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle
1-41	Article 199 du CDU	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI3 adjoint au chef de service- Sandrine VALEY Inspecteur chef du PGP -Harry DACALOR Inspecteur chef pôle fiscalité énergétique. Evelyse MERI Inspecteur chef pôle Contrôle
10-2 bis 144	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI3 adjoint au chef de service
10-16° 148	Articles 50 septies à 50 décies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI3 adjoint au chef de service

10-14*	Article 158 B du CD	Autonisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales à 5.000 tonnes ou 500 tonnes pour les hydrocarbures liquéfiés	M. Jean-Yves RAUDE, I.R.I, chef de service - M. Gérard AKO, I.R3 adjoint au chef de service - Hilary DACALOR chef de pôle fiscale énergétique
10-22*	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	M. Jean-Yves RAUDE, I.R.I, chef de service - M. Gérard AKO, I.R3 adjoint au chef de service
10-29*	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de dépôt spéciales de carburant maritime, en application de l'article	M. Jean-Yves RAUDE, I.R.I, chef de service - M. Gérard AKO, I.R3 adjoint au chef de service
10-30*	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de dépôt spéciales de carburant maritime, en application de l'article	M. Jean-Yves RAUDE, I.R.I, chef de service - M. Gérard AKO, I.R3 adjoint au chef de service
10-45*	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 précité	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	M. Jean-Yves RAUDE, I.R.I, chef de service - M. Gérard AKO, I.R3 adjoint au chef de service
10-46*	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	M. Jean-Yves RAUDE, I.R.I, chef de service - M. Gérard AKO, I.R3 adjoint au chef de service
10-51*	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autonisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	M. Jean-Yves RAUDE, I.R.I, chef de service - M. Gérard AKO, I.R3 adjoint au chef de service
10-52*	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autonisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	M. Jean-Yves RAUDE, I.R.I, chef de service - M. Gérard AKO, I.R3 adjoint au chef de service

10-53 ⁿ 142	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales.	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI adjoint au chef de service
8 147	Article 3-1 1 ^{er} alinéa et II 1 ^{er} alinéa du décret n° 66-564 du 29 juillet 1966	Agrement des véhicules destinés au transport et des magasins de stockage de fûts en vrac	M. Jean-Yves RAUDE, IRI, chef de service - M. Gérard AKO, IRI adjoint au chef de service

Fait à Basse-Terre, le 1^{er} février 2018

Le Directeur Régional


Philippe RICHARD

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 1er février 2018

Annexe I – E – 1

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance du Raizet, division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction ou déléataire de signature (1)
5-11-1° 2	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, adjoint
5-1-113° 11	Article 112 du code des douanes de l'Union européenne	Octroi de facilités de paiement, en application de l'article 112 du code des douanes de l'Union européenne ;	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M. Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M. Patrick DESBOIS, CI, chef d'équipe – ZAMIA Oualé CI chef d'équipe - VANOEVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
5-1-120° 13	Article 114 du code des douanes de l'Union européenne	Decision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précessionnement appliqué	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M. Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M. Patrick DESBOIS, CI, chef d'équipe – ZAMIA Oualé CI chef d'équipe - VANOEVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
5-11-8° 14	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M. Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M. Patrick DESBOIS, CI, chef d'équipe – ZAMIA Oualé CI chef d'équipe - VANOEVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
14	Article R* 247-5-B du livre des procédures fiscales (LPT)	Décisions de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 467 du CD (1)	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M. Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M. Patrick DESBOIS, CI, chef d'équipe – ZAMIA Oualé CI chef d'équipe - VANOEVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe

10-3° 20	Article 40 de la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004	DéCISIONS DE SANCTIONS EN MATIÈRE DE DÉCLARATION PÉRIODIQUE (octroi de mer)	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp. Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oeuli C1 chef d'équipe, VANOEVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOINSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
21	Article R* 247-5-C du LPF	DéCISION DE REMISE, MODÉRATION OU TRANSACTION EN MATIÈRE D'AMENDES PRÉVUES À L'ARTICLE 1788 A DU CGI	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp. Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oeuli C1 chef d'équipe, VANOEVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOINSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
10-2 ter 71	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 ainsi que du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-9, L. 716-10, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp. Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oeuli C1 chef d'équipe, VANOEVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOINSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
10-2 quater 72	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-9, L. 716-10, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp. Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oeuli C1 chef d'équipe, VANOEVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOINSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
10-2 quater- 0 73	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp. Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oeuli C1 chef d'équipe, VANOEVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOINSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
10-2 quater- 1 74	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-5 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp. Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oeuli C1 chef d'équipe, VANOEVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOINSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe

10-3 quater- 2	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-10, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oculi C1, chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, LARISSE Ary C 2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
10-2 quater- 3	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-10, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oculi C1, chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1, chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, LARISSE Ary C 2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
5-1-50°	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne et 145 du règlement délégué ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, adjoint
5-1-51°	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union européenne, de l'article 150 du règlement délégué et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, adjoint
5-1-52°	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union européenne, de l'article 150 du règlement délégué et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, adjoint
5-1-53°	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, adjoint
5-1-54°	Article 130 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oculi C1, chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, LARISSE Ary C 2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
5-1-55°	Article 173 du code des douanes de l'Union européenne	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oculi C1, chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C 1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1, chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C 2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C 1 chef d'équipe, LARISSE Ary C 2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe

5-1-69*	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 148 du règlement délégué ;	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation.	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M. Florian MIZIANE, Insp. Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M. Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oualid C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALLYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M. Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
5-1-44*	Article 238 du règlement d'exécution	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane en dehors des jours et heures d'ouverture du bureau de douane	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M. Florian MIZIANE, Insp. Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M. Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oualid C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALLYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M. Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
5-1-41*	Article 332 du règlement d'exécution	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M. Florian MIZIANE, Insp. Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M. Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oualid C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALLYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M. Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
5-1-46*	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M. Florian MIZIANE, Insp. Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M. Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oualid C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALLYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M. Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
5-1-48*	Article 147 du règlement délégué ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M. Florian MIZIANE, Insp. Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M. Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oualid C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALLYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M. Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
5-1-49*	Article 170 du code des douanes de l'Union européenne ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M. Florian MIZIANE, Insp. Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M. Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oualid C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALLYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M. Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
5-1-70*	Article 115 du règlement délégué ;	Agencement des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M. Florian MIZIANE, Insp. Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, adjoint

5-1-71*	98	Article 243 du règlement d'exécution	Autorisation de reviser la déclaration après octroi de la main levée aux marchandises	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Ocui C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAM Y Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
5-1-72*	99	Articles 129 et 130 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Ocui C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAM Y Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
5-1-73*	100	Article 140 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation de déchargement ou de transbordement	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Ocui C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAM Y Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
5-1-74*	101	Article 146 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 192 du règlement d'exécution	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Ocui C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAM Y Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
5-1-75*	102	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Ocui C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAM Y Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
5-1-76*	103	Articles 148 du code des douanes de l'Union européenne et 191 du règlement d'exécution	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, adjoint
5-1-77*	104	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union européenne et de l'article 193 du règlement d'exécution	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Ocui C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAM Y Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe

5-1-78° 105	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union européenne	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oulit C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALLYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
5-1-82° 109	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution	Decisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oulit C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALLYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
5-1-83° 110	Article 305 du règlement d'exécution	Decisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oulit C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALLYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
5-1-84° 111	Article 304 du règlement d'exécution	Decisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oulit C1 chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALLYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
5-1-85° 112	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution	Decisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, adjoint
5-1-86° 113	Article 291 du règlement d'exécution	Decisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, adjoint
5-1-88° 115	Articles 233 paragraphe 4 e) du code des douanes de l'Union européenne et 197 du règlement délégué	Decisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, adjoint

5-1-100*	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué et 15 du règlement d'exécution ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, adjoint
116			
5-1-102*	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises; et authentification du sigle T2L/T2LF appose sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, CI, chef d'équipe – ZAMIA Oculi CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN CI chef d'équipe, Dominique GINESTET CI chef d'équipe
119			
5-1-103	Article 199 du règlement d'exécution	Visa a posteriori des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, CI, chef d'équipe – ZAMIA Oculi CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN CI chef d'équipe, Dominique GINESTET CI chef d'équipe
120			
5-1-104*	Article 204 du règlement d'exécution	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, CI, chef d'équipe – ZAMIA Oculi CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN CI chef d'équipe, Dominique GINESTET CI chef d'équipe
121			
5-1-105*	Article 123 du règlement délégué	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, CI, chef d'équipe – ZAMIA Oculi CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN CI chef d'équipe, Dominique GINESTET CI chef d'équipe
122			
5-1-107*	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, CI, chef d'équipe – ZAMIA Oculi CI chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura CI chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert CI chef d'équipe, MAGEN Emmanuel CI chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN CI chef d'équipe, Dominique GINESTET CI chef d'équipe
124			
5-1-100*	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166 à 181, 240 à 241 du règlement délégué et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, adjoint
127			

5-1-102° 129	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union européenne, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 240, 242 à 243 du règlement délégué et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M.Marc-André GOVINDIN, CP, adjoint
5-1-104° 131	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 239 du règlement délégué et 259 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	Mme GALVANI Marc-Line, IR3, CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M.Marc-André GOVINDIN, CP, adjoint
5-1-106° 133	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 201 à 203 du règlement délégué et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M.Marc-André GOVINDIN, CP, adjoint
5-1-108° 135	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union européenne, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 204 à 238 du règlement délégué et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée.	Mme GALVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M.Marc-André GOVINDIN, CP, adjoint
5-1-109° 136	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union européenne, des articles 158 à 160 du règlement délégué	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour.	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oculi, C1 chef d'équipe, VANOEVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
141	Article 199 du CDU	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'Etat des marchandises non Union ou sous destination particulière	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oculi, C1 chef d'équipe, VANOEVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
6-1° 143	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oculi, C1 chef d'équipe, VANOEVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
10-2 bis 146	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	Mme GALVANI Marie-Line, IR3 CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marc-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oculi, C1 chef d'équipe, VANOEVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, TAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1 chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M.Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cedric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe

10-16° 144	Articles 50 relatifs à 50 décies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de base sur la valeur ajoutée	Mme GALLVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marie-André GOVINDIN, CP, Adjoint M.Patrick DESBOIS, C1, chef d'équipe – ZAMIA Oculi C1, chef d'équipe, VANOVERVELD Patrick C1 chef d'équipe, YAILLEPIERRE Laura C1 chef d'équipe, SALYERES Yvonne C2 chef d'équipe, MOUNSAMY Albert C1, chef d'équipe, MAGEN Emmanuel C1 chef d'équipe, DESBOIS M Estelle C2 chef d'équipe, CELIGNY Yvelie C1 chef d'équipe, LARISSE Ary C2 Chef d'équipe, COYO cédric C2 chef d'équipe, Thierry BRUN C1 chef d'équipe, Dominique GINESTET C1 chef d'équipe
10-45° 156	Article 4 de l'annexe du 17 décembre 2015, publiée	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation.	Mme GALLVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marie-André GOVINDIN, CP, adjoint
10-46° 157	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	Mme GALLVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marie-André GOVINDIN, CP, adjoint
105	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévu par l'article 206 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	Mme GALLVANI Marie-Line, IR3, CSDS – M.Florian MIZIANE, Insp, Adjoint – M. Marie-André GOVINDIN, CP, adjoint

Fait à Basse-Terre, le 1^{er} février 2018

Le Directeur-Régional
Philippe RICHARD

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 1er février 2018

Annexe I – E.3

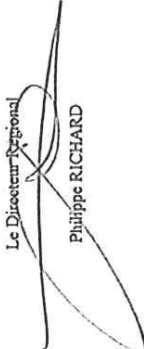
Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Basse-Terre, division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
10-2 ter 71	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 modifiant le règlement (UE) n° 335-14, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. REGENT Luvio, C1, chef d'unité – Mme VERMERSCH Carole, C2, adjoint au chef d'unité.
10-2 quater 72	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. REGENT Luvio, C1, chef d'unité – Mme VERMERSCH Carole, C2, adjoint au chef d'unité.
10-2 quater- 0 73	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M. REGENT Luvio, C1, chef d'unité – Mme VERMERSCH Carole, C2, adjoint au chef d'unité.
10-2 quater- 1 74	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M. REGENT Luvio, C1, chef d'unité – Mme VERMERSCH Carole, C2, adjoint au chef d'unité.
10-2 quater- 2 75	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M. REGENT Luvio, C1, chef d'unité – Mme VERMERSCH Carole, C2, adjoint au chef d'unité.
10-2 quater- 3 76	Article 25.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M. REGENT Luvio, C1, chef d'unité – Mme VERMERSCH Carole, C2, adjoint au chef d'unité.

S-I-83° 110	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M. REGENT Luvio, C1, chef d'unité – Mme VERMERSCH Carole, C2, adjoint au chef d'unité.
S-I-84° 111	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	M. REGENT Luvio, C1, chef d'unité – Mme VERMERSCH Carole, C2, adjoint au chef d'unité.

Fait à Basse-Terre, le 1^{er} février 2018

Le Directeur Régional

 Philippe RICHARD

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 1er février 2018

Annexe I – E-4

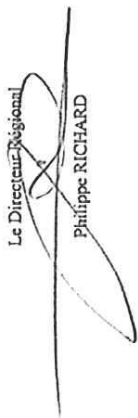
Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Deshaies, division de Baasse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF°	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
10-2 ter	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme GABALI Têlisse C1, chef d'unité – M. FRANCOIS Christian C2, adjoint
71	Articles 17, 18, 23-1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme GABALI Têlisse C1, chef d'unité – M. FRANCOIS Christian C2, adjoint
10-2 quater-0	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	Mme GABALI Têlisse C1, chef d'unité – M. FRANCOIS Christian C2, adjoint
73			
10-2 quater-1	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Mme GABALI Têlisse C1, chef d'unité – M. FRANCOIS Christian C2, adjoint
74			
10-2 quater-2	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Mme GABALI Têlisse C1, chef d'unité – M. FRANCOIS Christian C2, adjoint
75			
10-2 quater-3	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	Mme GABALI Têlisse C1, chef d'unité – M. FRANCOIS Christian C2, adjoint
76			

S-I-83° 110	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	Mme GABALI Télise CI, chef d'unité – M. FRANCOIS Christian C2, adjoint
S-I-84° 111	Article 304 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	Mme GABALI Télise CI, chef d'unité – M. FRANCOIS Christian C2, adjoint

Fait à Basse-Terre, le 1^{er} février 2018

Le Directeur Régional

 Philippe RICHARD

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 1er février 2018

Annexe I – E 5

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Grand-Bourg, division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
10-2 ter	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 modifié du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. MARTIN-PERIDIER Henri, CP, chef d'unité - M. PASCALINE Xavier, C2, adjoint
71			
10-2 quater	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. MARTIN-PERIDIER Henri, CP, chef d'unité - M. PASCALINE Xavier, C2, adjoint
72			
10-2 quater-0	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M. MARTIN-PERIDIER Henri, CP, chef d'unité - M. PASCALINE Xavier, C2, adjoint
73			
10-2 quater-1	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M. MARTIN-PERIDIER Henri, CP, chef d'unité - M. PASCALINE Xavier, C2, adjoint
74			
10-2 quater-2	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M. MARTIN-PERIDIER Henri, CP, chef d'unité - M. PASCALINE Xavier, C2, adjoint
75			

10-2 quater-3	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises prescrites contrefausantes	M. MARTIN-PERIDIER Henri, CP, chef d'unité - M. PASCALINE Xavier, C2, adjoint
76			

Fait à Basse-Terre, le 1^{er} février 2018

Le Directeur-Regional

 Philippe RICHARD

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 1er février 2018

Annexe I – E 7

Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Port-Louis, division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
10-2 ter 71	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la manlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme TURNEY Jordana C2, chef d'unité, M. ZEDOUAR Erick, ACPI, adjoint
10-2 quater 72	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-11 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La manlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme TURNEY Jordana C2, chef d'unité, M. ZEDOUAR Erick, ACPI, adjoint
10-2 quater-0 73	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises refusées destinées à être détruites	Mme TURNEY Jordana C2, chef d'unité, M. ZEDOUAR Erick, ACPI, adjoint
10-2 quater-1 74	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Mme TURNEY Jordana C2, chef d'unité, M. ZEDOUAR Erick, ACPI, adjoint
10-2 quater-2 75	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Mme TURNEY Jordana C2, chef d'unité, M. ZEDOUAR Erick, ACPI, adjoint
10-2 quater-3 76	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	Mme TURNEY Jordana C2, chef d'unité, M. ZEDOUAR Erick, ACPI, adjoint

Fait à Basse-Terre, le 1^{er} février 2018

Le Directeur Régional
Philippe RICHARD

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 1er février 2018

Annexe I - V.8

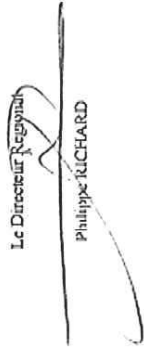
Délégation des décisions administratives individuelles, au niveau de l'unité de surveillance de Sainte-Françoise, division de Pointe-à-Pitre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
10-2 ter 71	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la manœuvre des marchandises présumées contrefaisantes	M. JUDITH Frédéric, C.I, Chef d'unité – Mme HOLMENSCHLAGER Myriam, C.I, adjoint au chef d'unité
10-2 quater 72	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La manœuvre des marchandises présumées contrefaisantes	M. JUDITH Frédéric, C.I, Chef d'unité – Mme HOLMENSCHLAGER Myriam, C.I, adjoint au chef d'unité
10-2 quater- 0 73	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M. JUDITH Frédéric, C.I, Chef d'unité – Mme HOLMENSCHLAGER Myriam, C.I, adjoint au chef d'unité
10-2 quater- 1 74	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La déduction de prélèvement d'échantillons	M. JUDITH Frédéric, C.I, Chef d'unité – Mme HOLMENSCHLAGER Myriam, C.I, adjoint au chef d'unité
10-2 quater- 2 75	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M. JUDITH Frédéric, C.I, Chef d'unité – Mme HOLMENSCHLAGER Myriam, C.I, adjoint au chef d'unité

10-2 quarter-3	<p>Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III de la proposition de décret de la remise des marchandises des articles L. 335-14, I., 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CFP</p>
76	<p>M. JUDITH Frédéric, C.I. Chef d'unité - Mine HOUMENSCHLAGIER Myriam, C.I. adjoint au chef d'unité</p>

Fait à Basse-Terre, le 1^{er} février 2018

Le Directeur Régional

 Philippe RICHARD

ANNEXE à la décision du directeur régional de Guadeloupe du 1er février 2018

Annexe I – E 9

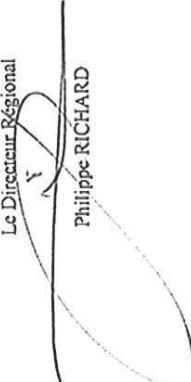
Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Saint-Martin division de Basse-Terre, Direction régionale des douanes et droits indirects de Guadeloupe

Liste des autorités et agents des douanes recevant délégation de signature du directeur régional des douanes et droits indirects de Guadeloupe

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature
10-2 ter 71	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 n° 10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
10-2 quater 72	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
10-2 quater-0 73	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
10-2 quater-1 74	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M.JACOB Frédéric, Insp, Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint

10-2 quater-2 75	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M.JACOB Frédéric, Insp. Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
10-2 quater-3 76	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III) des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M.JACOB Frédéric, Insp. Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint
5-I-83° 110	Article 305 du règlement d'exécution	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M.JACOB Frédéric, Insp. Chef d'unité – M.DUMONT Marc, CP, Adjoint

Fait à Basse-Terre, le 1^{er} février 2018

Le Directeur Régional

Philippe RICHARD

PREFECTURE

971-2018-02-01-004

Décision DR Douanes du 1er février 2018 portant maintien
des délégations de signature en cas d' intérim

**DÉCISION ADMINISTRATIVE PORTANT MAINTIEN DES DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN CAS D'INTÉRIM**

**DÉCISION DU DIRECTEUR RÉGIONAL¹ DE GUADELOUPE
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

VU le code des douanes de l'Union européenne, le règlement délégué et le règlement d'exécution de la Commission européenne ;

VU le code des douanes ;

VU le code général des impôts, notamment ses annexes I, II, III et IV ;

VU le livre des procédures fiscales ;

VU le décret en Conseil d'Etat n° 97-1195 du 24 décembre 1997 modifié pris pour l'application du second alinéa de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles (ministres chargés des finances, de l'économie et de l'industrie), notamment l'article 11 ;

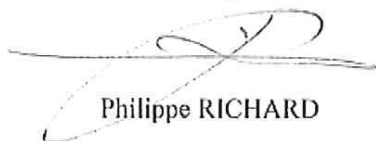
VU le décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabac et modifiant l'article 281 de l'annexe II au code général des impôts.

VU le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Article 1^{er} – Délégation de signature est donnée aux agents mentionnés dans la décision de délégation de signature n° B du 1^{er} février 2018 du directeur régional¹ des douanes et droits indirects de GUADELOUPE, selon les modalités fixées par cette décision.

Article 2 – La présente décision sera affichée/mise à disposition des usagers dans la partie des locaux administratifs accessibles aux publics.

Fait à BASSE-TERRE, le 1^{er} février 2018,


Philippe RICHARD

Date de l'affichage : *1^{er} février 2018*

¹ De Guyane, de Guadeloupe, de la réunion et de Mayotte et, les directeurs régionaux dont la compétence pour prendre les DAI est prévue par un texte législatif.